

tion sous prétexte que cela était étranger au procès et contraire aux intérêts de la justice.

Un certain nombre d'étudiants en droit de l'Université Laval sont allés faire un pèlerinage à pied de Québec à Ste. Anne de Beaupré, il y a quinze jours.

— Les pèlerinages à la Bonne Ste. Anne de Beaupré sont à peu près terminés. On estime à plus de 20,000 le nombre des pèlerins qui ont visité ce lieu vénéré depuis l'ouverture de la navigation.

— M. l'abbé Feuiltault et ses compagnons MM. H. Gouin, A. Lemieux et L. A. Paquet, du Séminaire de Québec, sont actuellement en route pour Rome. Ils vont continuer dans cette ville leurs études théologiques pour retourner ensuite à Québec et occuper des chaires à l'Université Laval. M. l'abbé Feuiltault doit édicter particulièrement le droit canon, et ses compagnons la théologie dogmatique et morale à la Propagande. Ces Messieurs seront de retour dans trois ou quatre ans.

— Dimanche, 5 octobre, Sa Grandeur Mgr A. E. Taschereau, archevêque de Québec, conférait, dans l'église paroissiale de Ste. Anne de la Pocatière, l'ordre sacré de la prêtrise à M. Emile Dionne, fils de l'Hon. M. Elizée Dionne, Conseiller législatif. Le Révd. M. Emile Dionne est le dix-huitième prêtre que la paroisse de Ste. Anne de la Pocatière ait fourni au Clergé, depuis la fondation du Collège de Ste. Anne, c'est-à-dire l'espace d'un demi-siècle. Le Révd Père Resther, qui a dirigé la retraite des élèves du Collège de Ste. Anne, a fait le sermon; il prit pour sujet: "La dignité et la mission du prêtre." Cette cérémonie vraiment touchante laissera dans l'esprit de ceux qui en ont été les heureux témoins, surtout parmi les élèves du Collège dont plusieurs nous l'espérons seront appelés à cette auguste vocation, un souvenir aussi édifiant que durable.

— Les détails que nous donnions dans le dernier numéro de la *Gazette des Campagnes*, au sujet des désastres causés par la grêle à Hébertville, ont dû profondément attrister nos lecteurs qui comme cultivateurs ont pu se rendre compte des pertes qu'auront à subir pendant plusieurs années les colons du Saguenay qui commençaient déjà à recevoir le prix de leurs pénibles travaux. Ils doivent remercier la Divine Providence de leur avoir épargné cette rude épreuve, et ces remerciements peuvent se traduire en actes de charité à l'égard de ceux qui se trouvent plongés dans la plus grande détresse.

Sa Grandeur Mgr Racine, évêque de Chicoutimi, fait appel à la générosité des fidèles de son diocèse et les invite à venir au secours de ces pauvres familles exposées à mourir de faim.

Cet appel que nous publions ici sera entendu, nous n'en doutons pas, non-seulement par les fidèles du diocèse de Chicoutimi, mais par tous les citoyens de la Province de Québec qui se feront un devoir d'offrir leur part de souscription.

Voici la circulaire que Mgr Racine vient d'adresser à son clergé:

Chicoutimi, 21 septembre 1879.

Monsieur le curé,
Neuf années se sont à peine écoulées depuis qu'un terrible incendie a réduit en cendre presque toute la paroisse de St. Jérôme et une bonne partie de celle de N.-D. d'Hébertville, et

voilà que dernièrement un nouveau malheur est venu fondre sur ces deux mêmes localités. Dans l'espace de quelques minutes, près de deux cents familles ont vu toute leur récolte entièrement détruite par une averse de grêle. Et des personnes en qui nous avons toute confiance, nous assurent que, d'après les renseignements les plus exacts qu'elles se sont procurés, la perte totale soufferte par ces malheureux colons s'élève à environ \$35,000.

Voilà donc près de deux cents familles qui se trouvent à l'entrée de l'hiver, sans ressource aucune, et qui, au printemps prochain, n'auront pas un grain de semence à confier à la terre. Déjà, n'assure-t-on, plusieurs de ces familles sont sans pain et commencent à souffrir les dures et pénibles étreintes de la misère.

Ne pouvant compter que sur la charité publique pour subvenir aux plus pressants besoins de ces malheureuses victimes de l'ouragan et leur fournir les grains nécessaires pour ensemencher leurs champs l'année prochaine, je vous prie de porter à la connaissance de vos paroissiens l'étendue du malheur qui vient de frapper un si grand nombre de leurs frères et de les inviter à leur tendre une main secourable. Le zèle et la générosité que vos paroissiens ont manifesté pour secourir les incendiés de 1870, nous donnent le ferme espoir qu'ils se montreront également empressés et charitables dans la circonstance présente.

Afin de les engager à prendre part à cette œuvre de charité vous leur rappellerez ces paroles de l'Ecclesiastique: XXIX. 15. "Déposez votre aumône dans le sein du pauvre et elle priera pour vous," parole admirable, qui personnifie l'aumône et nous la représente s'échappant du cœur des pauvres et s'élançant jusqu'au trône de Dieu pour intercéder en faveur de leurs bienfaiteurs. Vous leur rappellerez encore ces autres paroles du Prophète Isaïe, (LVIII.7-9) *Ecoutez-moi, dit le Seigneur, partage ton pain avec celui qui est affamé; introduit dans ta maison les indigents et les malheureux sans asile; quand tu verras un homme sans vêtement, donne-lui un habit; alors tu invoqueras le Seigneur et il l'entendra; tu crieras et il répondra: me voici.* Que chacun donne selon ses moyens: car la mesure dont ils se seront servis envers les autres, sera celle dont Dieu se servira envers eux. Vous pourrez faire faire une collecte à domicile afin de recueillir du grain, et une autre dans l'église où ceux qui ne cultivent pas feront leur aumône en argent. Ces collectes devront être annoncées au prône de la messe, le dimanche précédent, afin que chacun ait le temps de s'y préparer.

Vous expédiez le fruit de ces collectes, soit à M. le curé d'Hébertville, soit à celui de St. Jérôme.

Recevez, M. le curé, l'assurance de mon bien sincère attachement.

Dom. Ev. de Chicoutimi.

Œuvre de S. Joseph de la Délivrance.

On nous prie de publier les renseignements suivants, au sujet de cette œuvre pieuse, érigée canoniquement à Lévis, qui a été bénie le 27 mai 1877 par Sa Sainteté N. S. Père le Pape Pie IX de glorieuse mémoire, enrichie par lui d'indulgences très-nombreuses, et approuvée par S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, et par plusieurs autres évêques.

BUT DE L'ŒUVRE ET ADMISSION.

L'œuvre se propose d'obtenir pour ses membres: 1o. la protection de St. Joseph dans toutes les nécessités spirituelles et temporelles de la vie; 2o. la grâce d'une bonne mort; 3o. la délivrance du purgatoire pour les âmes des associés défunts.

Elle se divise en deux associations distinctes: 1o. Une association de prières et de bonnes œuvres; 2o. Une association de messes.

On peut appartenir à l'une de ces associations sans appartenir à l'autre.

Pour être admis dans l'association de prières, il faut avoir atteint l'âge de raison, faire inscrire son nom et prénoms sur les registres de l'association, et réciter chaque jour aux fins de l'œuvre un *Ave Maria*, avec trois fois l'invocation: St. Joseph de la Délivrance, priez pour nous et pour les âmes du purgatoire.

L'association des messes se divise en trois sections:

1re Section: Messes dites pour toutes sortes de nécessités spirituelles et temporelles;

2me Section: Messes dites pour obtenir une bonne mort;